

Image not found or type unknown



Reponse sur un accident devant l'entree d'un immeuble

Par **majda**, le **09/01/2010** à **14:22**

Bonjour, rn je souhaite me renseigner pour mon frere qui est tombe devant l'entree de notre immeuble, sa cheville est enflée, vu le temps enneige qui doit saler devant sur la route sur les trottoirs? j aimerais savoir qui est responsable et j ajoute que je suis que locataire . quels sont nos droits et nos recours? merci

Par **jeetendra**, le **09/01/2010** à **16:38**

Bonjour, devant l'entrée de votre immeuble c'est à vous de déneiger ou au syndic s'il y en a un de le faire, votre frère ne pourra pas vous poursuivre au titre de votre responsabilité civile, s'il a une assurance garantie des accidents de la vie, il peut la faire jouer, cordialement.